



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

N°39/2025

L'an deux mille vingt cinq
Le Jeudi 18 décembre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN.

**AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Signature de l'accord
de coopération
LEADER –
CCVCSO/CCSF –
GAL du Pays
d'Epinal/GAL du Pays
de Langres
LEADER 2023-2027

M. Daniel GARCIN est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole (pouvoir de Sylvie D'ALGUERRE), BERTOCCHI Franck, BROT Alexia, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, HATIER Maurice, HETT Paul, LAPORTE Irène, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PARVE Emmanuel, PETIT Jean-Paul, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERILLAS Patrick, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SYLVESTRE Jean-Claude, TANNEUR Céline, THIERY Philippe, THOMAS Dominique, TIHAY Jean-Christophe, VAGNER Patrick et VILLEMIN Yannick.

**DATE DE
CONVOCAION**

10/12/2025

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE
PRESENTS**

34

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

1

**NOMBRE DE
VOTANTS**

35

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

35

SONT EXCUSES

AIGLE Alain, ADAM Christian, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALDUCI Dominique, BALAUD Frédéric, BEDON Julie, BEGEL Jean-Pierre, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, CLAUDON Philippe, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (donne pouvoir à Nicole ARNOULD), DEL GENINI Elisabeth, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HUMBERT Didier, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LAURENT Carole, LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PAGEL Nicolas, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Pierre, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, TOUSSAINT Michel, VAGNEY Daniel et VARIN Gilles.

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 088-200048726-20251218-DELIB2025_39-DE

Monsieur le Vice-président s'exprime comme suit :

La coopération transnationale ou interterritoriale est un axe majeur des programmes LEADER car elle permet d'aider efficacement nos zones rurales à imaginer conjointement et à partager de nouvelles solutions pour répondre à des problématiques communes.

Dans ce cadre, un projet de coopération a été constitué entre le territoire de la Communauté de communes des Vosges Côté-Sud-Ouest et de la Communauté de communes des savoir-faire respectivement inscrite dans les Groupes d'Action Locale (GAL) pour le programme LEADER 2023-2027 du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges et du Pays de Langres sur la résorption de l'habitat dégradé en milieu rural.

Ce projet vise à mener une action commune pour lutter contre les logements vacants et encourager la réhabilitation du bâti ancien. L'objectif est de valoriser les patrimoines bâtis et leurs singularités auprès des visiteurs et de les sensibiliser à une démarche d'éco-rénovation du bâti ancien.

Pour ce faire, les deux communautés de communes souhaitent lancer une mission expérimentale auprès de 20 propriétaires de bien vacants (10 pour chacun des territoires) souhaitant vendre leurs biens et leur permettant de bénéficier d'une étude de faisabilité sur la réhabilitation ou la rénovation du logement en vente ou à vendre. Les propriétaires bénéficieront de cette étude et seront sélectionnés par l'intermédiaire d'un dossier de candidature à remettre à l'EPCI dans lequel il se situe. Ces études permettront aux futurs acquéreurs de disposer d'une estimation financière réaliste au vu du projet et des travaux imaginés afin de permettre un investissement en toute connaissance de cause.

Cette action se déroule sur la période du 30/04/2025 au 31/12/2027 et a fait l'objet d'un groupement de commande depuis le 18/04/2025. Le budget prévisionnel est fixé à 60 000,00 € HT incluant les études de faisabilité et la communication selon le plan de financement pour la CCSF et la CCVCSO :

RECETTES		
LEADER 2023-2027 du GAL du Pays de Langres	24 000,00 €	40,00 %
LEADER 2023-2027 du GAL du Pays d'Epinal	24 000,00 €	40,00 %
Autofinancement CCSF	6 000,00 €	10,00 %
Autofinancement CCVCSO	6 000,00 €	10,00 %
Total	60 000,00 €	100,00 %

DEPENSES	
Etude de faisabilité pour 20 logements	60 000,00 €
Communication physique sur le bâti pour 20 logements	
Total	60 000,00 €

Dans ce contexte, les deux PETR, structures porteuses de GAL et les deux porteurs de projets (Communauté de communes des Vosges Côté-Sud-Ouest et de la Communauté de communes des savoir-faire) doivent signer un accord de coopération.

En effet, les deux GALs, financeurs du projet via les fonds LEADER, portent une stratégie locale de développement, et assurent de fait la cohérence du projet de coopération au regard de leurs stratégies. Les deux Communauté de communes sont porteuses de projets et pourront bénéficier de deux subventions européennes.

Considérant que le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été sélectionné en tant que Groupe d'Action Locale (GAL) depuis le 27 mars 2023 et sa stratégie de développement,

Considérant que le PETR du Pays de Langres a été sélectionné en tant que Groupe d'Action Locale (GAL) depuis le 27 mars 2023 et sa stratégie de développement,

Considérant les délibérations respectives de la CC des Vosges C
Savoir-Faire approuvant le projet de coopération et le plan de fin
dates du 7 avril 2025, et du 3 avril 2025,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 088-200048726-20251218-DELIB2025_39-DE

Considérant la délibération du PETR du Pays de Langres en date du 23 septembre 2025 sur le présent accord de coopération.

Le Comité Syndical est appelé à approuver le projet de coopération porté par la CCSF et la CCVCSO, dont le GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges est partenaire associé, ainsi que le contenu de l'accord de coopération, et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord de coopération et tout acte utile à la présente délibération.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTE l'exposé du Vice-président ;

APPROUVE le contenu de l'accord de coopération ;

APPROUVE le projet de coopération porté par la CCSF et la CCVCSO, dont le GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges est partenaire associé, dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer l'accord de coopération et tout acte utile à la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**

Yannick VILLEMIN

